

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre à vingt et une heures, le Conseil municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 16/11/2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : DEPREZ François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - GROS André – DUBREUIL Brigitte – AUTIGEON DURAND Emmanuelle - TROUILLET Gwendoline – PIALAT Alain - BARAS Philippe - DOYEN CHAPPE Magali.

EXCUSES : AKA Alain (pouvoir à A. GROS) - ABADIE Laurent - PARIS René - MARTINS Olivier - COLAS MARTIN Gaëlle (pouvoir à B. DUBREUIL) MARTINEZ Harold.

SECRETAIRE DE SEANCE : PIALAT Alain.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 10 Octobre 2023 : unanimité

Rajout de trois questions à l'ordre du jour :

- Remboursement d'une concession au cimetière
- Admission en non-valeur
- Frais de scolarité – Facturation Marignac
- ⇒ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Rénovation d'un coffret de commandes **N° 2023 27**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 11 juillet 2023 concernant la rénovation du coffret de commande du P18 ROUGET, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (7BU835) :

Rénovation du coffret de commande du P18 ROUGET, comprenant :

- La dépose du coffret de commande vétuste.
- La fourniture et pose d'un coffret de Commande double, avec dépose repose de l'horloge Astronomique existante.

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil départemental, se calculerait comme suit :

Montant HT du projet	1 988 €
(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	
Participation du SDEHG	696 €
Subvention du Conseil Départemental	298 €
Participation communale (travaux) :	994 €
Participation communale (maitrise d'œuvre) :	99 €
Participation communale (TVA non récupérable) :	6 €
Participation communale (frais de gestion de l'emprunt) :	6 €
Total Participation communale :	1 105 €

La commune sollicitera auprès du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Décide de couvrir la participation communale par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 107€ sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.
- Sollicite l'aide du Conseil départemental pour cette opération

Révision du classement sonore des voies ferrées : avis du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'avis de la commune est sollicité pour la révision du classement sonore des voies ferrées de la Haute-Garonne. Il présente le dossier qui ne concerne que la partie de la commune en limite de Salles/Garonne.

L'assemblée émet un avis favorable au classement proposé par le Préfet.

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) : mise en place de la concertation avec la population.

Monsieur Le Maire rappelle la mise en place des ZAENR : la commission urbanisme de la commune s'est réunie le 18/10 et propose divers zonages. Une concertation avec la population est obligatoire et il convient d'en définir les modalités. L'assemblée décide d'ouvrir en mairie un registre de concertation avec un dossier explicatif qui sera aussi mis en ligne sur le site de la commune. La publicité de cette concertation sera effectuée au moyen du stelix info et d'affichage.

Décision modificative n°2 au budget 2023 **N° 2023 28**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de procéder à une décision modificative du budget 2023 afin de procéder à la régularisation des travaux en régie de l'année.

L'assemblée, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

- **023 : Virement de la section de fonct : + 6000 €**
- **042 / 72 : travaux en régie : + 6 000 €**

Investissement :

- **021 : Virement de la section d'inv. : + 6 000 €**
- **040/2113 : aménagement de terrains : + 6000 €**

Subvention Elixir Music et décision modificative au budget **N° 2023 29**

Madame DUBREUIL rappelle à l'assemblée les discussions au sujet d'Elixir Music et de la subvention et fait le compte-rendu de la dernière entrevue avec cette association.

Pour rappel, aucune subvention n'avait été versée en 2022. La subvention 2023 a bien été versée comme prévu au budget.

Mme DUBREUIL propose que soit versée à cette association, la subvention 2022.

L'assemblée, à l'unanimité,

- **Décide de verser à l'association Elixir Music une subvention complémentaire de 450 €.**
- **De procéder au virement de crédits suivant :**
- Compte 6413 : - 450 €**
- Compte 65748 : + 450 €**

Rétrocession d'une concession du cimetière communal et remboursement **N° 2023 30**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de rétrocession à la commune d'une concession au cimetière. Il s'agit de la concession P05, libre de tout corps et de tout monument.

L'assemblée, à l'unanimité :

- **Accepte la rétrocession à la commune de la concession P05.**
- **Décide de procéder au remboursement de la part communale (soit 124 €) acquittée en 2021 au titulaire de la dite concession (les crédits nécessaires ayant été prévus au budget 2023).**

Admissions en non-valeur **N° 2023 31**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame GIRAUDO, Responsable du SGC de Carbonne a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pu aboutir et en présente le détail. Le montant total de ces titres irrécouvrables s'élève à 40.24 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Admet en non-valeur les créances communales pour un montant total de 40.24 € suivant le détail annexé à la présente délibération.**
- **Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2023.**

Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures pour l'année scolaire 2021/2022 **N° 2023 32**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le tableau des dépenses de fonctionnement de l'école préparé par la commission « école ». Il découle de ce tableau que le coût moyen par élève de l'école maternelle représente 1 220.83 € et celui de l'école primaire, 445.06 € pour l'année scolaire 2021/2022.

La commune de Marignac-Lasclares, seule commune concernée par cette participation, a donné son accord sur le mode de calcul.

L'assemblée :

- **Arrête le coût moyen à 1 220.83 € par enfant de maternelle et à 445.06 € par enfant de l'école primaire.**
- **Mandate Monsieur Le Maire pour la facturation de cette somme.**

QUESTIONS DIVERSES

=> Une réunion intermédiaire du diagnostic des Jardins du Pigeonnier s'est tenue le 20/11/2023 avec M. Petot-Bottin : Compte-rendu et présentation des documents de la réunion par M. DEPPEZ

=> Compte-rendu travaux de voirie par M. Gros : la phase 1 des travaux « amendes de police » sont en cours de réalisation au Terré, Auberge et Les Allées. Par ailleurs, en commission voirie de la

Communauté des Communes, il a été décidé que le passage complet de l'épareuse serait réalisé entre Juin et Aout, et non en novembre comme cette année.

=> Compte-rendu de l'assemblée Générale du Foyer Rural par Mme Dubreuil : Mme DOYEN-CHAPPE a été élue présidente. Toutefois, faute de volontaires, le bureau du Foyer Rural est maintenu uniquement pour les affaires courantes – Le Comité des fêtes envisage de créer une association indépendante et souhaiterait organiser un vide grenier.

=> Action sociale : Une réunion du CCAS va être organisée pour discuter de divers dossiers notamment du dossier Le Menn.

=> Compte-rendu école : les élections des délégués des parents d'élèves ont été annulées pour vice de forme – une nouvelle élection se déroulera le mardi 28/11 et une seule liste sera présente - La commission restauration aura lieu le 12/12.

=> Nettoyage de la nature dimanche 26 novembre – rdv à 9 heures devant le foyer

=> Le Centre de secours de Le Fousseret célèbrera la Sainte-Barbe le 9 Décembre au Foyer Rural. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à l'apéritif.

=> M. Gros demande à M. Le Maire où en est la procédure de la DREAL contre Bénac : vu l'ampleur du site, il se demande si la commune ne peut pas être mise en cause. M. Deprez précise qu'il est contact avec la DREAL et que diverses mises en demeure ont été émises par le Préfet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

Le secrétaire de séance



Le Maire,

